



## Communiqué de presse

### AG/PAL/1173

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

---

#### **LE BUREAU DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN SE FÉLICITE DE LA DÉCISION DE REPRENDRE LES POURPARLERS DIRECTS**

(Adapté de l'anglais)

Le Bureau du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se félicite de la décision prise par les parties israélienne et palestinienne de reprendre les négociations directes en vue de résoudre toutes les questions relatives au statut permanent. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux membres du Quatuor, notamment le Secrétaire général des Nations Unies, à la Ligue des États arabes, et à d'autres membres de la communauté internationale pour leurs efforts inlassables et constructifs à l'appui de cette initiative. Le sommet qui sera organisé à Washington par l'Administration américaine pour lancer les négociations est largement soutenu par la communauté internationale.

Nous espérons un dialogue politique sérieux, limité dans le temps, crédible et complet, avec un ordre du jour clair et des termes de référence visant à résoudre, d'ici la date butoir de 2011, ainsi que demandé par le Quatuor, toutes les questions relatives au statut permanent, y compris le statut de Jérusalem et la question des réfugiés palestiniens, conformément au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies; à mettre un terme à l'occupation israélienne; et à se diriger vers la création d'un État palestinien viable, souverain et d'un seul tenant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant dans la paix et la sécurité avec ses voisins.

Il est impératif que les parties, pour le succès ultime de cette démarche, respectent scrupuleusement leurs engagements existants, en particulier ceux souscrits dans le cadre de la Feuille de route, et s'abstiennent de prendre des décisions illégales, des mesures unilatérales déstabilisantes sur le terrain et de faire des provocations qui pourraient compromettre l'issue des négociations. À cette fin, l'actuel moratoire partiel israélien sur la construction de colonies doit être maintenu et élargi afin d'y inclure une interdiction complète de toutes les constructions de colonies, sans exception, y compris à Jérusalem-Est. Israël devrait démanteler les avant-postes de ses colonies de peuplement, sans délai et sans condition, tel que cela est prévu dans la Feuille de route. Les expulsions, les démolitions de maisons et les révocations de droits de résidence à Jérusalem-Est doivent également cesser.

Il est essentiel que lors de ce cycle, les parties s'appuient sur les progrès accomplis au cours des précédents cycles de négociations sur le statut permanent. Nous attendons également avec impatience un engagement soutenu et vigoureux de la communauté internationale, s'étendant au-delà du sommet inaugural, qui se traduirait par un mécanisme crédible chargé de tenir les parties à leurs obligations, d'assurer le suivi des progrès, et de garantir le déroulement en toute bonne foi du processus de négociation. La présence prévue, en qualité d'observateurs, de représentants de l'Égypte et de la Jordanie au cours des pourparlers est une étape sans précédent et bienvenue, qui devrait être soutenue et renforcée.

Le Bureau tient à souligner l'importance de l'action diplomatique d'appui dans la région, y compris par la Ligue des États arabes, et qui soit centrée sur l'Initiative de paix arabe. Des progrès potentiels sur la voie israélo-palestinienne devraient être étayés par une revitalisation parallèle des autres pistes du processus de paix au Moyen-Orient, devant aboutir à un engagement revigoré avec tous les gouvernements des parties prenantes et à un règlement global, juste et durable de la question de Palestine et du conflit israélo-arabe dans son ensemble.

Une action soutenue de la part de la communauté internationale dans le domaine diplomatique à la recherche d'un règlement politique doit aller de pair avec un soutien accru et généreux des donateurs aux plans de l'Autorité palestinienne visant à bâtir les fondations institutionnelles essentielles d'un futur État palestinien. De son côté, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien poursuivra son engagement constructif à l'appui du processus de paix au Moyen-Orient jusqu'à ce que le conflit soit résolu dans tous ses aspects, conformément au droit international, et que les droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance nationale et à la souveraineté nationale, et le droit au retour des réfugiés soient pleinement réalisés.

\* \* \* \* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel